Collège de la Trézence
2 rue du Fief Braud
17330 LOULAY

ACTE ADMINISTRATIF
N°2014/32

A – acte ne relevant pas de l'action éducatrice

Le Conseil d'Administration Convoqué le 10/11/2014
S'est réuni le 25/11/2014
Nombre de membres composant le conseil : 23
Quorum atteint en début de séance : 21
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 21

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 24 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis : **Adhésion au groupement de commandes des établissements scolaires de Charente-Maritime – ANNEE 2015**

CONTENU DE LA DECISION : (Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision) :

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Etablissement à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes des établissements scolaires de Charente Maritime pour les produits alimentaires et le papier.

La présente convention s'applique du 1er janvier 2014 et s'achève à la réalisation complète de son objet.

Les frais de fonctionnement sont de 7.00 € par lot

Le Collège de la Trézence s'engage à transmettre au Lycée Hôtelier de La Rochelle, établissement coordonnateur, la fiche de recensement des besoins.

Le Conseil d'Administration désigne Mme la Gestionnaire pour représenter le Collège de la Trézence dans toutes les réunions, commissions organisées par le Coordonnateur.

La délibération du Conseil d'Administration approuvant la convention d'adhésion entraîne l'engagement du collège à suivre l'exécution du marché – suivi, paiement du titulaire- et à régler les litiges et différends survenus lors de cette même exécution avec le(les) cocontractant(s) qui auront été retenu(s).

RESULTATS DU VOTE 21 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Accusés de réception le :	**La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à** :	Nombre d'exemplaires
Publié le	A – Acte ne relevant pas de l'action éducatrice - **Monsieur l'Inspecteur d'Académie** D.G.F. - **Monsieur le Président du Conseil Général** D.C.B.D.	
Certifié exécutoire le	B – Acte relevant de l'action éducatrice - **Monsieur l'Inspecteur d'Académie** D.G.F.	
	Fait à , le Le Président du Conseil d'Administration,	